

DÉPARTEMENT d'ILLE-ET-VILAINE

**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 05 FEVRIER 2024, à 19 heures**

PRÉSENTS : Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, HEMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, JENOUVRIER Stéphane, Adjoint – Mesdames THOMAS Huguette, PERRIGAULT Chantal, TARDIEU Arlette, DABO Delphine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, LE GARREC Virginie, TARDIEU Arlette, conseillères municipales – Messieurs LEMONNIER Philippe, LESNE Loïc, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BELLEC Loïc, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à Madame LE GARREC Virginie),
Madame SOULAT Véronique, conseillère municipale (procuration donnée à M. de LA PORTBARRÉ Dominique),
Monsieur COTARMANAC'H Yves, conseiller municipal (procuration donnée à Monsieur JENOUVRIER Fabien),
Monsieur COURDENT Stéphane, conseiller municipal (procuration donnée à Monsieur LEMONNIER Philippe),
Monsieur SIGURET Jérôme, conseiller municipal (procuration donnée à Monsieur VUILLAUME Michel),
Monsieur LIDOU Yves, conseiller municipal (procuration donnée à Madame THOMAS Huguette).
Madame GRANDIN Stéphanie, conseillère municipale, en retard.

ABSENTS :

Monsieur LABBÉ René, adjoint,

Soit 25 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur JENOUVRIER Stéphane, adjoint.

Le compte-rendu des décisions est approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (2024/05)

Rapporteur : Monsieur Dominique de LA PORTABARRE, Maire

La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne se traduit pas par un vote, mais il doit retracer :

- l'environnement général : l'évolution des ressources, particulièrement celle des dotations de l'Etat ; la revalorisation ou non des bases ; les relations financières avec les partenaires institutionnels (conseil départemental, régional...)

- les tendances des finances locales : épargne de gestion, autofinancement, encours de la dette...

- les perspectives budgétaires : objectifs sur le niveau de la fiscalité, l'endettement, la progression de l'investissement et la gestion de la programmation pluriannuelle

Le projet du DOB a été présenté à la commission Finances en date du 1^{er} février 2023.

Le débat fait l'objet d'une délibération distincte qui permet au Préfet de s'assurer de la tenue de cette obligation légale.

Arrivée de Madame Stéphanie GRANDIN à 19h20.

EXPOSE DU MAIRE

RAPPEL DE L'OBJET DU DOB :

C'est la première étape du cycle budgétaire avant l'adoption du budget primitif qui sera voté lors du conseil municipal du 8 avril.

Mais au-delà de son caractère légal, c'est avant tout un **exercice prospectif**, une feuille de route, qui permet de valider les grandes orientations pour l'année et de se projeter dans les années suivantes.

Nous sommes aujourd'hui dans la dernière ligne droite de notre mandat. L'objet du débat d'orientation budgétaire est donc de déterminer les objectifs pour l'année en cours et les suivantes en s'assurant qu'ils répondent aux besoins de nos concitoyens et en cohérence avec nos propositions.

LE CONTEXTE NATIONAL :

La prévision de croissance est estimée dans le projet de loi de finances 2024 à 1,4% (1% à la fin de l'année 2023) en s'appuyant sur un rebond de l'activité et la relance de la consommation des ménages dans un contexte de décrue de l'inflation.

La prévision d'inflation est estimée à 2,6% en 2024 (vs 4,9% en 2023) grâce au ralentissement des prix de l'alimentation et des biens manufacturés.

RAPPEL DES REALISATIONS 2023 :

Depuis le démarrage de notre mandature, le 23 mai 2020, et ce malgré un contexte qui s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité, nous continuons d'avancer sur notre feuille de route, celle que nous avons proposée à la population mélorienne.

Nous continuons d'étoffer les services de la mairie :

- Recrutement d'une personne en charge des RH
- Recrutement d'une personne en charge du secrétariat général
- Plusieurs recrutements au sein des services techniques

Les projets structurants :

- Voiries Radegonde, Clossets, Martinière : travaux finalisés

- Le Grand Jardin : travaux en cours

Mais aussi :

- Cession de chemins ruraux
- Acquisition d'une parcelle pour la construction de logements sociaux

2024 - LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES :

Population en vigueur au 1^{er} janvier 2024 (Insee)*

- Population municipale : 4 591
- Population comptée à part : 102

Personnes ayant une résidence sur la commune mais résidant sur une autre commune (maisons de retraite, Ehpad...),

Personnes majeures de moins de 25 ans qui résident dans une autre commune pour leurs études.

- Soit une population globale de 4 693 personnes

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

➤ **La masse salariale**

- Une masse salariale qui s'est accrue soit un total aujourd'hui de 31,32 ETP (sans prendre en compte les agents du CCAS qui sont au nombre de 34 agents soit 29 ETP),
- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires en 2023 de 1,5%. Une nouvelle revalorisation a eu lieu le 1^{er} janvier 2024 avec l'attribution de 5 points (1 point = 4,92€),
- Refonte de la politique de ressources humaines pour harmoniser les rémunérations, apporter des prestations (la prévoyance en 2024 et la mutuelle en 2025).

➤ **L'énergie**

- La facture énergétique pour l'éclairage public et les bâtiments communaux devrait s'élever à 200 000 € (173 267 € en 2023, 103 000 € en 2022, 85 000 € en 2021).

➤ **L'inflation**

- Les achats de matières premières (restaurant scolaire) ; fourniture école et administration sont calculés avec une hausse estimée à 4%.

DES PERSPECTIVES FINANCIERES SOLIDES :

> *Endettement*

✍ 2023: 289 €/hab. (2022 : 308 € par habitant)

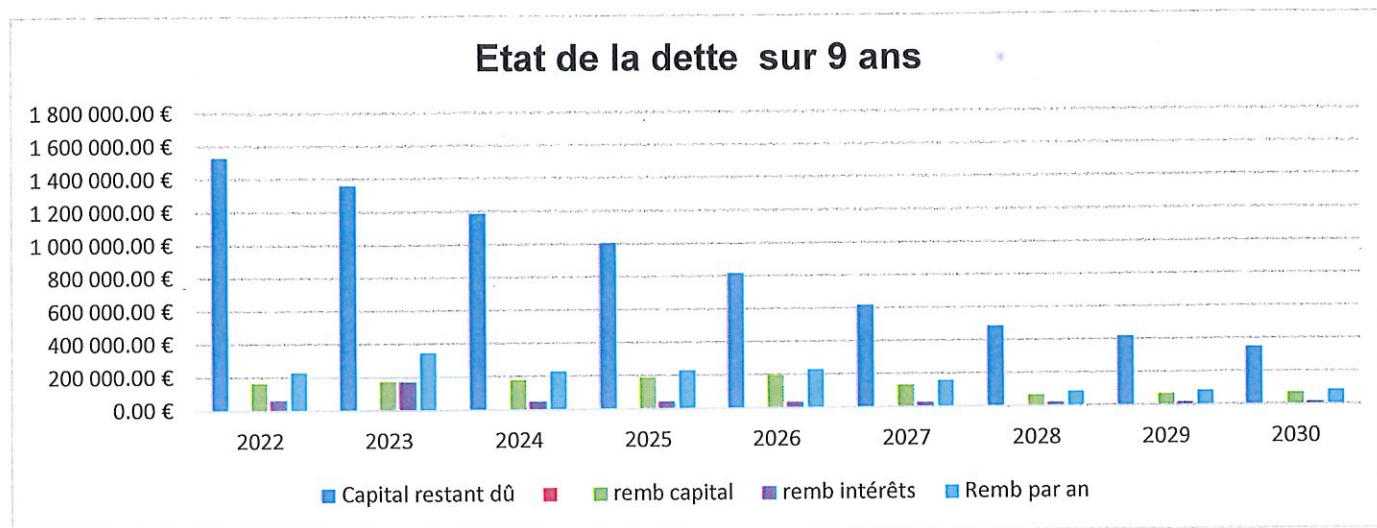
✍ Encours dette €/hab. 2022 :

- 669€/hab. au niveau départemental

- 768€/hab. au niveau régional
- 726€/hab. au niveau national

Le reste à rembourser s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 1 372 103 €.

Soit un remboursement annuel 2024 de 181 277 € en capital (prélevé sur la section d'investissement), auquel s'ajoutent 55 000 € d'intérêts (prélevés en section de fonctionnement).



> *Le Compte Financier Unique 2023*

- Recettes réelles de fonctionnement 4 184 479,00 €

(vs 2022 4 240 966 €)

- Dépenses de fonctionnement 2 855 390,00 €

(vs 2022 : 2 330 374 €)

- Recettes d'investissement 1 750 207,00 €

(vs 2022: 1 551 848,00 €)

- Dépenses d'investissement 2 773 156,00 €

(vs 2022: 1 151 268 €)

> *Recettes 2024*

- Taxe d'habitation : compensation à l'identique par l'état

- Attribution de compensation par SMA : 248 000 €

- Taux d'imposition taxes foncières

- Le taux des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti n'a pas été changé depuis 2017. Il est proposé de ne pas augmenter les taux.

- Taxe foncière communale + taxe foncière départementale : 40,05 % sur le bâti.

- Taxe foncière sur le non bâti : 38,86%

- Revalorisation des bases de 4,5% opérée par l'Etat

> *Epargne brute* : 1 329 089 €

> *Epargne nette* : 1 154 657 €

> Les restes à réaliser à créditer sur l'année 2024 : 2 346 000 €

LES INVESTISSEMENTS EN COURS :

Le Grand Jardin

- Budget global travaux 1 365 000 € TTC
 - 2023 : 265 000 €
 - 2024 : 1 300 000 € (+ mobilier et aménagement extérieur)
 - A déduire subventions 455 565 €
- Coût pour la collectivité : 909 435 € TTC (dont TVA 220 000,00 € remboursée en N+1)
- Soit un reste à charge final de 689 435 €

LES INVESTISSEMENTS EN COURS :

Aménagement des voiries rue de Radegonde, rue des Clossets, rue de la Martinière

- Budget global 1 650 000 € TTC
 - 2021 : 34 000 €
 - 2022 : 257 000 €
 - 2023 : 1 237 000 €
 - 2024 : 51 000 €
- Subventions 90 000 €
- TVA récupérable en N+1

Voirie hors-bourg

Un état des lieux a été réalisé en 2021 par les services techniques sous la responsabilité du Conseiller Délégué. La commune a un devoir d'entretien et d'aménagement pour assurer les conditions d'usage nécessaires aux activités et de sécurité pour les habitants

Dans ce contexte, le budget dédié à la mise en conformité et à l'entretien des secteurs hors-bourg est estimé à 300 000 € en fonctionnement. Il est prévu 150 000 € en investissement

Voiries bourg

- ✓ Entretien et aménagement 50 000 €
 - ✓ Arborisation de la zone urbaine
 - 2022 → Première tranche
 - 2023 → Deuxième tranche
 - 2024 → Troisième tranche
- Budget investit par tranche : 40 000 €

2024 - LES REGLES :

- ❖ Poursuivre les réalisations inscrites à notre projet de mandat,
- ❖ Être en capacité d'intégrer des besoins qui émergent,
- ❖ Disposer de la capacité financière pour mener à bien l'ensemble des actions et en se positionnant dans une perspective de fin de mandat en 2026.

NOUVEAUX PROGRAMMES POUR 2024 :

- Bâtiment de stockage et aménagement de la zone de la Vallée Verte
 - Choix du maître d'œuvre et de l'architecte (premier semestre)
 - Démarrage des travaux (quatrième trimestre)
- Lancement de la réflexion pour l'aménagement de la rue de Bellevue
 - Choix du cabinet d'étude
 - Organisation d'une réunion publique
- Lancement de la réflexion sur un jardin communal partagé
 - Choix de la localisation, mode de gestion
- Aménagement d'une voie douce entre La Loire et La Haute Ville
- Aménagement d'un chemin de randonnée entre Le Parc et La Beuglais
- Enfouissement des réseaux à Pont-Benoit
 - Travaux de voirie en 2025

LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES NON PROGRAMMES :

Restaurant scolaire

- Concours d'architectes
- Programmation investissements 2025/2026 : 2 400 000 € hors taxes (hors subventions)

EN CONCLUSION :

L'ensemble de nos projets a toujours le même objectif : que **notre commune** soit toujours plus attractive, désirable, ouverte. Une commune reconnue pour sa **qualité de vie** mais aussi une commune où le **développement économique** est possible que l'on soit agriculteur, artisan, commerçant, ostréiculteur....

Nous savons aussi que nous ne sommes pas à l'abri d'une crise qui peut ralentir notre rythme.

Pour que notre action soit claire et lisible, il faut que, chacun à son niveau, soit **un ambassadeur convaincu**. Si nous sommes d'accord ensemble, nous avancerons avec sérénité.

C'est l'objet de ce débat d'orientation budgétaire

Echange au sein de l'assemblée sur ce Débat d'Orientation Budgétaire :

Il est suggéré de revoir à la hausse le montant attribué à la voirie bourg.

Le conseil municipal prend acte du rapport ci-dessus détaillé et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

FINANCES

(M. Michel VUILLAUME, Adjoint)

2 – DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES (2024/06)

Exposé

Afin de rationaliser le fonctionnement des prestations municipales dédiées aux écoles, il est souhaitable de transférer les activités de la caisse des écoles à la commune.

Vu l'article L. 212-10 du Code de l'éducation, la Caisse des Écoles peut être dissoute lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis plus de trois années.

La Caisse des Écoles de Saint-Méloir des Ondes n'a plus d'activité comptable depuis le 31 décembre 2020. Tous les comptes de bilans ont déjà été soldés en 2020. Il est donc possible de dissoudre cette instance.

Considérant que les résultats budgétaires de la caisse des écoles, qu'il s'agisse d'excédent ou de déficit, peuvent être transférés en tout ou partie.

Entendu cet exposé,

- **Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :**
- 26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la dissolution de la Caisse des Écoles au 31/12/2023,
- **AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des résultats dans le budget principal de la commune.

AFFAIRES GENERALES

(M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire)

3 – RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL « VALLEE DE LA RANCE-CÔTE D'EMERAUDE » (2024/07)

Exposé

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors du conseil municipal du 4 septembre 2023, les élus ont refusé l'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance-Côte

d'Emeraude ». La création du Parc Naturel n'étant pas encore effective, le syndicat mixte de préfiguration créé en 2020 continu d'exister.

La commune de Saint-Méloir des Ondes, peut donc, suivant les mêmes modalités que pour en faire partie, prendre une délibération pour se retirer du syndicat mixte de préfiguration.

Il est donc proposé aux élus, de voter pour le retrait de la commune de Saint-Méloir des Ondes du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude.

Vu la délibération n° 2020.68 du 7 décembre 2020 du conseil municipal de Saint-Méloir des Ondes décidant d'adhérer au syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude »,

Vu la délibération n° 2023.61 du 4 septembre 2023 du conseil municipal de Saint-Méloir des Ondes refusant l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude », et par conséquent refusant l'adhésion à la charte du PNR,

Considérant que suite au refus d'adhésion, la commune de Saint-Méloir des Ondes doit également délibérer pour se retirer du syndicat mixte de préfiguration.

Entendu cet exposé,

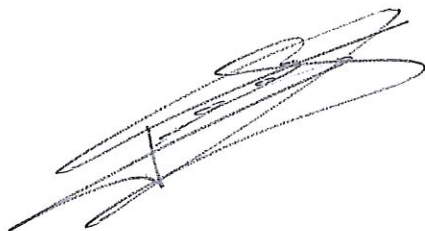
- **Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :**
- 26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** du retrait de la commune de Saint-Méloir des Ondes du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Séance close à 19h50,

Le secrétaire de séance,
Stéphane JENOUVRIER



Le Maire,
Dominique de LA PORTBARRÉ

